

## ASSEMBLÉE DU 2 DÉCEMBRE 2019

À une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le deuxième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf et à laquelle sont présents :

Le Maire : M. Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Yvon Tranchemontagne  
M. Jean-Pierre Doucet  
M. Éric Deschênes  
M. Richard Belhumeur  
M. Gérald Toupin  
M. Richard Dion, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

<b>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>1278</b>
<b>2. PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>1278</b>
<b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 NOVEMBRE 2019.....</b>	<b>1278</b>
<b>4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1278</b>
4.1 DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE .....	1278
4.2 DEMANDE DE DON DE L'ORDRE DES FILLES D'ISABELLE CERCLE # 699 .....	1278
4.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2020 .....	1279
4.4 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS .....	1279
4.5 REFONTE DU SITE INTERNET .....	1279
4.6 MODULE DE CONSULTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION.....	1279
4.7 BUDGET 2020 .....	1280
4.8 SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION-CHAUFFAGE CENTRAL À L'HÔTEL-DE-VILLE .....	1280
<b>5. SÉCURITÉ PUBLIQUE.....</b>	<b>1280</b>
5.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LES TARIFS DU CONTRÔLE ANIMALIER .....	1280
<b>6. TRANSPORT ROUTIER.....</b>	<b>1282</b>
6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION.....	1282
6.2 ENTENTE POUR LE TRAPPAGE DE CASTOR.....	1282
6.3 DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL .....	1282
<b>7. HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>	<b>1283</b>
7.1 APPEL D'OFFRES POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA PHASE 2 DE LA MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE .....	1283
<b>8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....</b>	<b>1284</b>
8.1 BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-CUTHBERT.....	1284
8.2 PROJET D'OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ DE PROXIMITÉ.....	1284
<b>9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE .....</b>	<b>1284</b>
9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME MANON MELANÇON .....	1284
9.2 DEMANDE D'UN PERMIS D'EXPLOITATION DE CHENIL DE MME MANON MELANÇON.....	1285
<b>10. LOISIRS ET CULTURE .....</b>	<b>1286</b>
10.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES.....	1286
10.2 RÉSERVATION DE LA PATINOIRE POUR LA LIGUE DE HOCKEY BOTTINE.....	1286

10.3 PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHEVALIER-DE LORIMIER AU SYNDICAT DES EMPLOYÉS D'AMARO.....	1286
10.4 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER : DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ ET DU MEMBRE SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	1287
<b>11. COURRIER .....</b>	<b>1287</b>
<b>12. ADOPTION DES COMPTES .....</b>	<b>1287</b>
<b>13. PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>1287</b>
<b>14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE .....</b>	<b>1288</b>

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

rés. 01-12-2019

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

### **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 19 h 30 et se termine à 19 h 31.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 NOVEMBRE 2019**

rés. 02-12-2019

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de l'assemblée du 4 novembre deux mille dix-neuf avec dispense de le lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE**

rés. 03-12-2019

Il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un don au montant de 100.00 \$ au *Centre de prévention du suicide de Lanaudière*.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.2 DEMANDE DE DON DE L'ORDRE DES FILLES D'ISABELLE CERCLE # 699**

rés. 04-12-2019

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un don au montant de 100.00 \$ à *L'Ordre des Filles d'Isabelle Cercle # 699*.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

rés. 05-12-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débuterons à 19 h 30, au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier :

- 13 janvier
- 27 janvier (pour la séance du mois de février)
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1<sup>er</sup> juin
- 6 juillet
- 3 août
- 14 septembre (7 septembre : Fête du travail)
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.4 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

#### **4.5 REFONTE DU SITE INTERNET**

rés. 06-12-2019

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Rodéo Atelier Créatif* au montant de 5 920.00 \$ (av. tx.) pour la refonte du site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.6 MODULE DE CONSULTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION**

rés. 07-12-2019

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *PG Solutions* pour l'intégration d'un portail de données immobilières (Immonet) au nouveau site Internet de la municipalité aux conditions suivantes :

- Services d'installation, d'activation, d'accompagnement, d'analyses, de développement personnalisé et de formation : 1 740.00 \$ (av. tx.);

- Droits d'utilisation annuel : 1 000.00 \$ (av. tx.);
- Redevances de 35 % sur les frais chargés pour les accès des professionnels de l'immobiliers;
- Durée de l'entente : 36 mois.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.7 BUDGET 2020**

Le Maire informe les personnes présentes à l'assemblée que la séance d'adoption du budget de l'année 2020 se fera le 16 décembre 2019, à 19 h, au Centre Communautaire Chevalier-De Lorimier.

#### **4.8 SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION-CHAUFFAGE CENTRAL À L'HÔTEL-DE-VILLE**

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à *Turcotte réfrigération inc.* et *Ent. Réf. & Climatisation C. Bédard (1995) Inc.* pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation-chauffage centrale dans le bâtiment de l'hôtel-de-ville, soit les bureaux administratifs, le centre communautaire Chevalier-De Lorimier et la bibliothèque Adélar-Lambert;

**ATTENDU QUE** la soumission de *Turcotte réfrigération inc.* est au montant total de 37 840.18 \$ (av. tx.);

**ATTENDU QUE** la soumission de *Ent. Réf. & Climatisation C. Bédard (1995) Inc.* est au montant total de 42 160.00 \$ (av. tx.);

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Turcotte réfrigération inc.*, au prix susmentionné.

rés. 08-12-2019

Adoptée à l'unanimité.

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LES TARIFS DU CONTRÔLE ANIMALIER**

**Avis de motion** est donné par M. Jean-Pierre Doucet que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement concernant la modification des tarifs de la licence annuelle, de la capture de chiens errant, de la pension de chiens errants et du permis d'exploitation de chenil.

#### **Projet de règlement numéro 311**

**Règlement sur les chiens modifiant les règlements numéros 15, 78 et 160 relativement aux tarifs de la licence annuelle, de la capture des chiens errants, de la pension des chiens errants et du permis d'exploitation de chenil**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert (ci-après appelée « la Municipalité ») a adopté le règlement numéro 15 concernant les chiens le 2 février 1998;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté, entre autres, les règlements numéros 78 et 160 modifiant le règlement numéro 15 sur les chiens;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier ce règlement afin d'ajuster certains tarifs à la suite de la conclusion d'une nouvelle entente avec le contrôleur animalier;

**ATTENDU QU'**un avis de motion ainsi qu'un projet du présent règlement ont été dûment donnés à la séance ordinaire du conseil municipal le 2 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. \_\_\_\_\_, appuyé par M. \_\_\_\_\_ et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 311 pour valoir à toutes fins que de droit, et ce conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2 – LICENCE ANNUELLE**

L'article 14 du règlement numéro 15 est modifié comme suit, abrogeant ainsi l'article 3 du règlement numéro 78 et l'article 2 du règlement 160 :

*Le secrétaire-trésorier, l'inspecteur en urbanisme, le contrôleur ou un de leurs représentants émet au propriétaire une licence pour chaque chien enregistré, sur le paiement d'une somme de vingt-cinq dollars (25.00 \$), pour chaque chien inscrit au registre de la Municipalité;*

#### **ARTICLE 3- CAPTURE ET PENSION DES CHIENS ERRANTS**

L'article 30 du règlement numéro 15 est modifié comme suit, abrogeant ainsi l'article 4 du règlement numéro 78 et l'article 3 du règlement 160 :

*Lorsqu'un chien est gardé en pension en application du présent règlement, le propriétaire dudit chien doit verser à la Municipalité, avant qu'il ne puisse en reprendre possession, une somme de cinquante dollars (50.00 \$) pour la première journée et de vingt dollars (20.00 \$) pour chaque journée ou partie de journée supplémentaire pendant laquelle ledit chien aura été en pension. Par défaut de payer cette somme, la Municipalité disposera du chien de la façon prévue à l'article 29 du présent règlement;*

#### **ARTICLE 4- PERMIS D'EXPLOITATION DE CHENIL**

L'article 42, paragraphe b) du règlement numéro 15 est modifié comme suit, abrogeant ainsi l'article 7 du règlement numéro 78 et l'article 4 du règlement 160 :

*Le requérant acquitte, le ou avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, le prix du permis fixé à deux-cent-cinquante dollars (250.00 \$), ledit permis étant valable du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de chaque année;*

#### **ARTICLE 5- ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Ce règlement sera dispensé de lecture lors de son adoption puisque les membres du conseil en recevront une copie au moins 72 heures avant la prochaine assemblée ou avant l'assemblée à laquelle il sera adopté et les membres du conseil déclareront l'avoir lu.**

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

rés. 09-12-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Dion, appuyée par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert approuve les dépenses d'un montant de 53 981 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.2 ENTENTE POUR LE TRAPPAGE DE CASTOR**

rés. 10-12-2019

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de conclure une entente avec Mme Joanie Germain pour ses services de trappage de castor pour une période d'un an.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.3 DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

rés. 11-12-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

**QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**QUE** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée de Berthier, Mme Caroline Proulx, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

**QUE** le directeur général, M. Larry Drapeau, soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 APPEL D'OFFRES POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA PHASE 2 DE LA MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE**

rés. 12-12-2019

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le document d'appel d'offre pour les services professionnels pour la conception des plans et devis de la phase 2 de la modernisation de l'usine d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **8.1 BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-CUTHBERT**

rés. 13-12-2019

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le budget révisé de 2019 pour l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Cuthbert.

Adopté à l'unanimité.

### **8.2 PROJET D'OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ DE PROXIMITÉ**

**ATTENDU QUE** l'offre de services de santé de proximité est fortement demandée par les aînés de la Municipalité de Saint-Cuthbert et qu'elle est nécessaire à leur maintien dans la communauté;

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (ci-après appelé le « CISSSL ») souhaite améliorer l'accès aux services de santé de proximité dans la région de Lanaudière;

**ATTENDU QU'**afin d'atteindre cet objectif, le CISSSL a mis sur pied un projet d'offre de service de soins infirmiers en milieu rural, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Cuthbert;

**ATTENDU QUE** le projet d'entente présenté par le CISSSL au conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert répond pleinement à l'atteinte de cet objectif;

rés. 14-12-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert transmette à la direction du CISSSL son grand intérêt à aller de l'avant avec le projet d'entente tel que rédigé;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à Mme Pascale Perreault, directrice à la direction des soins infirmiers du CISSSL.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME MANON MELANÇON**

**ATTENDU QUE** Mme Manon Melançon a fait une demande de dérogation mineure pour sa propriété située au 2561 rang York à Saint-Cuthbert;

**ATTENDU QUE** la propriétaire désire garder plus de 3 chiens et qu'elle a besoin d'un permis d'exploitation de chenil pour la garde de 6 chiens « Labernois »;

**ATTENDU QUE** la réglementation municipale exige que le chenil doive se situer à une distance de 300 mètres de toute résidence voisine alors que le chenil se situe à une distance d'environ 185 mètres;



**ATTENDU QU'**il s'agit d'un élevage limité à 6 chiens de même race et que ces chiens sont destinés à un dressage de chiens pour non-voyants ou des personnes sévèrement handicapées (Mira);

**ATTENDU QUE** la garde des chiens se fera à l'intérieur seulement;

**ATTENDU QUE** Mme Melançon a acheté la propriété en pensant, en toute bonne foi, qu'elle avait le droit de faire l'élevage des chiens à la suite d'une information erronée du MAPAQ;

**ATTENDU QUE** l'avis public a été publié au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur cette demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme est favorable à l'octroi de cette dérogation mineure à certaines conditions;

**ATTENDU QUE** le résidant et responsable de l'élevage a apporté, durant la séance, de nouvelles informations et exigences;

rés. 15-12-2019

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert suspende sa décision et demande à Mme Manon Melançon d'effectuer une nouvelle demande auprès de l'inspecteur en urbanisme et de décrire en détail la façon dont elle compte effectuer l'élevage.

Adoptée à l'unanimité.

## **9.2 DEMANDE D'UN PERMIS D'EXPLOITATION DE CHENIL DE MME MANON MELANÇON**

**ATTENDU QUE** la propriétaire désire garder plus de 3 chiens et qu'elle a besoin d'un permis d'exploitation de chenil pour la garde de 6 chiens « Labernois »;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un élevage limité à 6 chiens de même race et que ces chiens sont destinés à un dressage de chiens pour non-voyants ou des personnes sévèrement handicapées (Mira);

**ATTENDU QUE** la garde des chiens se fera à l'intérieur seulement;

**ATTENDU QUE** le résidant et responsable de l'élevage a apporté, durant la séance, de nouvelles informations et exigences;

rés. 16-12-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert suspende sa décision et demande à Mme Manon Melançon d'effectuer une nouvelle demande auprès de l'inspecteur en urbanisme et de décrire en détail la façon dont elle compte effectuer l'élevage.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **10.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu :

rés. 17-12-2019

**QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la présentation du projet de construction d'une toiture sur la patinoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Cuthbert à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert désigne Mme Nathalie Panneton, directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à la l'unanimité.

### **10.2 RÉSERVATION DE LA PATINOIRE POUR LA LIGUE DE HOCKEY BOTTINE**

rés. 18-12-2019

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de réserver la patinoire du parc municipal à tous les mardis de 18 h à 23 h, du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2020, pour la ligue de hockey bottines initiée par M. Carl Bélanger et M. Sylvain Lambert. Il est également résolu qu'un message d'information sera diffusé dans le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité.

### **10.3 PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHEVALIER-DE LORIMIER AU SYNDICAT DES EMPLOYÉS D'AMARO**

rés. 19-12-2019

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le syndicat des employés d'Amaro à utiliser gratuitement la salle du Centre communautaire Chevalier-De Lorimier pour ses réunions.

Adoptée à l'unanimité.

**10.4 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER : DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ ET DU MEMBRE SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

rés. 20-12-2019

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme M. Yvon Tranchemontagne, M. Gérald Toupin et M. Éric Deschênes en tant que représentant de la Municipalité au sein de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2019. Il est également résolu que le représentant au conseil d'administration pour l'année 2019 sera M. Yvon Tranchemontagne et son substitut, M. Éric Deschênes.

Adoptée à l'unanimité.

**11. COURRIER**

Caroline Proulx, députée de Berthier et ministre du Tourisme

- Annonce des sommes attribuées dans le cadre du « Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes »

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

- Processus d'appel d'offres pour la construction d'un ponceau sur l'autoroute 40

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

- Demande aux municipalités concernant le suivi du plomb dans l'eau

**12. ADOPTION DES COMPTES**

rés. 21-12-2019

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 20 h 08 et aucune question n'est posée.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

rés. 22-12-2019

Adoptée à l'unanimité

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 2<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019

Larry Drapeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier